

Résumé
Rapport d'Enquête de Sécurité
Heurt d'un véhicule routier sur un passage à niveau
Aarschot - 20 juin 2019

TABLE DES VERSIONS DU RAPPORT

<u>Numéro de la version</u>	<u>Sujet de révision</u>	<u>Date</u>
1.0	Première version	02/07/2021

Toute utilisation de ce rapport dans une perspective différente de celle de la prévention des accidents - par exemple celle de définir des responsabilités, et a fortiori des culpabilités individuelles ou collectives - serait effectuée en distorsion totale avec les objectifs de ce rapport, les méthodes utilisées pour le bâtir, la sélection des faits recueillis, la nature des questions posées, et les concepts qu'il mobilise, auxquels la notion de responsabilité est étrangère. Les conclusions qui pourraient alors en être déduites seraient donc abusives au sens littéral du terme.

En cas d'incohérence entre certains mots et termes, la version en néerlandais fait foi.

1. RÉSUMÉ

1.1. NATURE DE L'ACCIDENT

Heurt d'un véhicule routier par un train de marchandises sur un passage à niveau.

1.2. DATE ET HEURE DE L'ACCIDENT

20 juin 2019 vers 22h24.

1.3. LIEU DE L'ACCIDENT

Ligne 35 – Passage à niveau 99 (2ème cat., cumulée 86.958) Winterstraat à Langdorp.

1.4. TRAIN

Z49514 (25 HG, 405 m, 451 tonnes, wagons EF Crossrail, Aachen West – BP Geel, pas de marchandises dangereuses).

Au moment de l'accident, le train était tracté par un élément de secours de l'EF Railtraxx.

1.5. VICTIMES

Un occupant du véhicule routier impliqué est décédé et deux occupants sont légèrement blessés.

1.6. FAITS BRUTS

Le train de marchandises Z49514 de l'entreprise ferroviaire roule en direction d'Aarschot sur la voie B de la ligne 35. Vers 20h41, aux environs de Langdorp, le train de marchandises rencontre des problèmes de traction. Le conducteur de train ne parvient pas à résoudre les problèmes.

Un élément de secours est envoyé d'un commun accord entre le poste de block, Traffic Control et le conducteur de train. L'élément de secours (une locomotive diesel de l'entreprise ferroviaire (EF) Railtraxx) vient de Hasselt et circule sur la voie B de la ligne 35, en vue d'être attelé à la queue du train de marchandises.

Une fois que l'accouplement avec l'élément de secours est effectué et que le train est prêt à partir, une autorisation de remise en marche est délivrée au conducteur de l'EF Railtraxx par le poste de block d'Aarschot pour un mouvement d'évacuation en amont. La communication est établie par écrit au moyen du formulaire E377.

Le train démarre et au moment où il franchit le troisième passage à niveau (passage à niveau 99), il heurte une voiture.

Le conducteur de train effectue un freinage d'urgence et le train s'immobilise 300 mètres en aval du passage à niveau. Le conducteur de train envoie une alarme GSM-R.

1.7. CONCLUSIONS

Facteurs causaux

Le heurt d'une voiture par un train sur un passage à niveau est dû à la fermeture tardive des barrières. Le sens de la marche du train était en régime de voie normale, mais vu que la section de voie était occupée, il n'est réglementairement pas autorisé d'inverser le sens de la marche (conditions de blocage).

Facteurs contributifs

Facteur contributif 1 :

Certaines interventions techniques aux relais R+ et R- n'avaient pas encore été réalisées à la signalisation d'Aarschot, si bien que le signal était au vert dans toutes les directions.

Facteur contributif 2 :

Pour faire repartir le train, le régulateur n'a pas correctement suivi la procédure de sécurité prévue : il a fait repartir le train sans l'ordre SF05 (sans réduction de vitesse et sans klaxonner).

Facteur contributif 3 :

Compte tenu de la courte zone d'annonce, les barrières n'étaient pas encore activées au moment de la collision.

Les feux rouges clignotants et le signal sonore ont bel et bien fonctionné, mais seulement deux secondes avant la collision.

Facteurs systémiques

La mesure prise suite à l'accident de Pérot en 2001 n'a pas encore été appliquée sur la ligne 35 d'Aarschot. On compte encore quelque 30 sections de voie similaires réparties sur 12 lignes au total.



1.8. RECOMMANDATIONS

Au vu des mesures prises ou en cours, l'Organisme d'Enquête n'émet aucune recommandation suite au heurt d'un véhicule routier sur un passage à niveau survenu le 20 juin 2019.

Organisme d'Enquête sur les Accidents et Incidents Ferroviaires
<http://www.oeaif.be>

